

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 1,2, 3 et 4 avril 2019

**2019 V.140** Vœu Relatif à l'accompagnement des Parisiens dans leur démarche de contestation de Forfait de Post-Stationnement (FPS)

-----

#### Le Conseil de Paris,

Considérant que la Ville de Paris a choisi d'externaliser le contrôle du stationnement payant des véhicules dans la capitale ;

Considérant que 3.7% des FPS donnent lieu à un RAPO, que la moitié des RAPO sont jugés à la faveur des usagers, et qu'une grande partie de ces RAPO perdus par la ville sont jugés en faveur d'utilisateur justifiant d'erreurs de bonne foi, comme des erreurs de saisie de plaque d'immatriculation ;

Considérant que certains RAPO concernent des personnes âgées qui n'ont pas toujours la capacité de suivre ces procédures sur le long terme, et que les montants particulièrement élevés qui leur sont réclamés lorsque leur plainte n'est pas entendue affectent gravement leur trésorerie ;

Considérant que les agents des sociétés de contrôles du stationnement reçoivent un ensemble de formations préalables et continues pour exercer au mieux leurs missions et appréhender une multitude de situations ;

Considérant que les agents d'accueil en mairie d'arrondissement sont régulièrement formés par la Direction de la Voirie et de Déplacements pour pouvoir orienter les usagers vers la bonne démarche à entreprendre pour contester éventuellement un FPS ;

Considérant que pour aider au traitement des cas les plus complexes, la Direction de la Voirie et des Déplacements étudie la mise en place d'une permanence itinérante au sein des mairies d'arrondissement ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- qu'un dispositif d'accompagnement soit mis en place dans chaque mairie d'arrondissement pour accueillir et aider les personnes perdues dans les procédures administratives de contestation de leurs amendes de stationnement;
- qu'une communication sur ce dispositif ait lieu auprès des Parisiens ;